

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	31/03/2023
Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Séance du mercredi 05 avril 2023 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Géraldine DUTREY donne procuration à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Alexandre DENEITS, Radouane KHABBAL à Jacques FAUBEC, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2023-019

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Vote du budget annexe Zac Fleurian 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2313-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

VU les documents budgétaires présentés au conseil municipal ;

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires du budget annexe Zac Fleurian 2023 sont présentés en équilibre tant en recettes qu'en dépenses et tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder au vote du budget annexe Zac Fleurian 2023 ;
- ADOPTE le budget 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	10 294.00	10 294.00
Section d'investissement	116 295.07	116 295.07
TOTAL	126 589.07	126 589.07

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

Pavie, le 06 avril 2023
L'adjointe aux finances

Claudine CARAYOL

